



BULLETIN D'INSCRIPTION (ed260313F)
STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE « PERMIS A POINTS »

Je soussigné(e), Madame Mademoiselle Monsieur - Date du stage _____
NOM DE NAISSANCE* : _____ NOM D'EPOUSE* : _____
PRENOMS* : _____
DATE DE NAISSANCE* : _____ LIEU DE NAISSANCE* : _____
ADRESSE DU DOMICILE* : _____
CODE POSTAL* : _____ VILLE* : _____
TEL DOMICILE* : / / / / / TEL PORTABLE* : / / / / /
E-MAIL* : _____ PROFESSION* : _____
N° DU PERMIS DE CONDUIRE* : _____ DELIVRE LE* : / /
PAR LA PREFECTURE DE * : _____ (* à renseigner obligatoirement)

- TARIFS 2026 (en € TTC) inclus PARKING PRIVE GRATUIT

269€ 250€ Avec remise de 19€ 239€ remise de 30€ par le Partenaire : _____

Mode de paiement : Espèces Chèque (à l'ordre de Auto Point Plus) CB Virement (RiB en PJ)

Par internet : www.autopointplus.fr - Paiement en 3 x sans frais possible en ligne et par CB - iBAN ci dessous
Le règlement est à joindre à l'inscription pour qu'elle soit prise en compte (CHQ, CB, ESPECES au siège)

! Le règlement doit être crédité avant l'entrée dans la salle. L'encaissement n'implique pas les 4 points du stage.

NB : dans le cas où les documents que vous nous remettez ne sont pas les bons une facture de 18€ TTC vous sera adressée pour modifier auprès des autorités votre dossier avec risque de leur refus. Délais de traitement 8 Jours.

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de vérifier, en vous rendant personnellement dans toute Préfecture ou Sous-préfecture ou site internet gouvernemental, quel est votre solde de points.

Je suis informé(e) de la nécessité, pour pouvoir récupérer des points à la suite du stage, de :

- Ne pas avoir suivi de stage de récupération de points depuis au moins 12 mois.
- Disposer au minimum d'un point sur mon permis de conduire à la date du stage.
- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage.

Je m'engage à suivre le stage dans son intégralité, sachant que l'attestation délivrée en fin de stage, dont l'original sera transmis aux autorités administratives, me permettra de récupérer 4 points et ce dans la limite prévue par la législation en vigueur. (12, sauf permis probatoire). A respecter le règlement intérieur du site qui héberge.

Horaires : convocation 1^{er} Jour à 8h15, Fin à 16h30. ! En cas de retard pendant le stage, nous serions **contraints de vous refuser l'accès au stage** (Dispositions réglementaires : L'absence complète ou partielle d'un stagiaire entraîne la non validation de la formation). Le respect des horaires est impératif pour la validation du stage. Le téléphone n'est pas admis pendant le stage. Pause de 12 à 13H.

En cas de **désistement** le jour du stage pour motif grave avec attestation, Auto Point Plus proposera de reporter le stage dans la limite d'un an à compter de la date initiale. (Aucun remboursement même partiel ne sera effectué).

Nous pouvons être contraints **d'annuler ou de reporter** le stage si le nombre de stagiaires réglementairement prévu par les textes n'est pas réuni (6 minimum, 20 MAXI par stage). Dans ce cas, vous aurez la possibilité de reporter gratuitement votre stage dans la limite d'un an à compter de la date initiale ou de demander son remboursement (Si vous choisissez le report du stage aucun remboursement ne sera effectué). Vous recevrez un SMS ou mail de confirmation.

Fait à _____, Le ___/___/2026. Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

! IMPORTANT JOINDRE A CE BULLETIN D'INSCRIPTION : (! Les envois par mail doivent être au format prescrit .jpeg)

- ✓ La photocopie Recto Verso du permis de conduire* et carte d'identité* (ou passeport ou carte de séjour) (*dernière version des docs en vigueur)
- ✓ La photocopie du dernier document de notification de perte de points reçue du Ministère de l'intérieur, « 48N » dans le cas du permis probatoire
- ✓ L'attestation sur l'honneur de perte de points
- ✓ L'attestation du règlement intérieur
- ✓ Votre règlement (iBAN ci-dessous ou par CB ou sur site internet www.autopointplus.fr)